

L'union fait la force

Catégorie Plus 2.1 et le FPG équilibré de dividendes de l'Empire Vie

Ce duo efficace vous offre le potentiel d'accroître votre revenu de retraite et vos économies en tirant profit du pouvoir des bonis sur le revenu de base, des réinitialisations du revenu de base et des titres donnant droit à des dividendes.

Revenu différé

Julie, 51 ans, prévoit prendre sa retraite dans 15 ans. Elle recherche un potentiel de croissance et un revenu de retraite prévisible. Elle investit 200 000 \$ dans un fonds de placement garanti (FPG) équilibré de dividendes de l'Empire Vie¹ au sein d'un contrat Catégorie Plus 2.1. Le boni annuel de 5 % sur le revenu de base, le rendement de marché du FPG équilibré de dividendes de l'Empire Vie² et les réinitialisations triennales du revenu de base augmentent son revenu de base. Par conséquent, son revenu de base est passé de 200 000 \$ à 456 743 \$ et son montant de retrait viager (MRV) de 7 801 \$ à 18 270 \$.

Revenu différé



Pour toute question,
Contactez-moi ▷

Yves Larigue

Planificateur financier, A.V.A.
Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurance
et rentes collectives
Tel. : 514.385.3369

Catégorie Plus 2.1 : comment il offre un revenu de retraite garanti la vie durant

Catégorie Plus 2.1 vous offre la tranquillité d'esprit, car vous savez que vous pourrez bénéficier d'un revenu de retraite prévisible.

- Boni annuel de 5 % sur le revenu de base³
- Options de MRV individuel ou conjoint selon l'âge offertes dès l'âge de 55 ans
- Réinitialisations automatiques du revenu : vous n'êtes pas lié au même taux de versement la vie durant, mais passez au pourcentage de MRV suivant selon votre âge
- Privilèges de revenu de retraite : vous pouvez interrompre vos versements de revenu et les reprendre en tout temps
- Garantie sur la prestation au décès, revenu de base et montant aux fins du boni réinitialisés automatiquement tous les trois ans⁴
- Service d'alerte de retrait excédentaire qui protège votre revenu de retraite garanti
- Garanties sur la prestation au décès de 75 % et sur la prestation à l'échéance de 75 %

À propos du FPG équilibré de dividendes de l'Empire Vie

Le FPG équilibré de dividendes tire profit des titres donnant droit à des dividendes pour un potentiel de revenu plus élevé.

- Il est composé à 80 % du FPG de dividendes et à 20 % du FPG d'obligations.
- Les dividendes ont représenté 52 % des rendements globaux de l'indice composé S&P/TSX⁵.
- Les titres donnant droit à des dividendes fournissent des rendements plus élevés avec moins de volatilité; ils offrent une appréciation du capital et des rendements afin de potentiellement générer une croissance à long terme.

Contactez-moi, pour toute question ▼

Yves Lavigne

Planificateur financier
Conseiller en sécurité financière
Assureur-vie agréé

☎ : 514.385.3369

✉ lavigney@assurezvotreavenir.com
🌐 www.assurezvotreavenir.com

¹ En supposant un placement initial de 200 000 \$ le 25 décembre 2001 (date d'anniversaire) et aucun dépôt additionnel. Les réinitialisations triennales ont lieu le 25 décembre de chaque année de réinitialisation. Nous supposons que le client est âgé de plus de 64 ans au 31 décembre 2015.

² À des fins d'illustration, la valeur de marché du scénario est basée sur des rendements hypothétiques et historiques du fonds : pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 juillet 2010, soit la période avant la date de création du Fonds équilibré de dividendes, nous calculons les rendements hypothétiques du fonds en utilisant les rendements nets du Fonds de dividendes de l'Empire Vie (catégorie A, pondération de 80 %) et du Fonds d'obligations de l'Empire Vie (catégorie A, pondération de 20 %); pour la période du 1^{er} août 2010 au 31 décembre 2015, nous utilisons les rendements nets du Fonds équilibré de dividendes de l'Empire Vie (catégorie G). Nous supposons qu'il n'y a aucun retrait (du montant de retrait viager ou excédentaire) au cours de n'importe quelle année entre la date du placement initial et la dernière période indiquée dans le graphique. Dans ce scénario, nous n'avons pas tenu compte des autres fonds Catégorie Plus 2.1 que le client pourrait avoir au sein du même contrat, ni de l'imposition des paiements de Catégorie Plus 2.1.

³ Le boni sur le revenu de base est un montant notionnel ajouté au revenu de base à la fin de chaque année civile, pourvu qu'aucun retrait n'ait été effectué durant cette année.

⁴ Les réinitialisations de la garantie sur la prestation au décès ont seulement lieu jusqu'à l'âge de 80 ans du rentier.

⁵ Source : Bloomberg, pour la période du 31 décembre 1990 au 31 décembre 2015

Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MC}

www.empire.ca placement@empire.ca

INP-0172-FR-05/16

